

## Le risque inondation



### LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et/ou durables.

La commune de Miniac-Morvan est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation.

Il permet de délimiter les zones concernées par le risque inondation et d'y définir ou d'y prescrire des mesures de prévention.

A noter que les 4 communes sont également concernées par le risque de rupture de digue de barrage.

### LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION.

#### Avant

- En zone inondable (sous la cote de référence) éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques.
- Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs situés sous le niveau de la chaussée)
- Prévoir l'obturation des parties basses (barrières anti-inondations) et rehausser objets et mobiliers
- Posséder un transistor à pile, radio FM.
- Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel).
- Faire une réserve d'eau potable.

#### Pendant

- Ecouter France Bleu Armorique F.M. 103.1 ou France Inter G.O 1852m pour connaître les consignes à suivre.
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne pas s'engager en zone inondée. Surtout, ne pas chercher à traverser un barrage ou un cours d'eau.
- Pomper pour évacuer l'eau vers l'extérieur (pompage manuel ou sur batterie, limité à l'évacuation de faibles quantités d'eau).
- Evacuer sur ordre seulement (prendre vos papiers d'identité et si possible fermer le bâtiment).

#### Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité qu'après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...)
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents.

## Le risque feu de forêt



### LE RISQUE FEU DE FORÊT

Les feux de forêts sont des incendies qui résultent de l'inflammation des végétaux, ils se déclarent et se propagent dans et à partir des bois, forêts, landes et plantations d'au moins un hectare.

### LES BONS REFLEXES EN CAS DE FEU DE FORÊT

#### Avant

Alerter les sapeurs pompiers si l'on est témoin d'un départ de feu. Repérer les chemins d'évacuation, les abris au cours de balades. Débroussailler autour de sa maison. Vérifier l'état des fenêtres et de la toiture. Planter des essences d'arbres qui soient les moins combustibles possibles pour éviter la propagation de feu.

#### Pendant

Fermer les bouteilles de gaz et s'enfermer dans un bâtiment. Respirer à travers un linge humide. Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter des appels d'airs. Occulter les aérations. Laisser un accès libre à la maison : ouvrir le portail. Suivre les consignes de sécurité. Ecouter la radio (prévoir un transistor à piles, radio FM) France Bleu Armorique 103.1 FM, France Inter GO 1852 m.

#### Après

Eteindre les foyers résiduels et inspecter la maison soigneusement.

### CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

#### Avant

Allumer un feu en forêt. Stationner devant les allées forestières.

#### Pendant

S'approcher à pied ou en voiture du feu. Tenter d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux. Téléphoner. Toutes les informations vous seront transmises, par les services publics afin de libérer les lignes pour les secours.

## Le risque séisme



### LE RISQUE SEISME

Un séisme ou "tremblement de terre" est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les décrets 2010-1255 et 2010-1254 du 22 octobre 2010 ont permis la mise à jour du zonage sismique de la France. Cette nouvelle carte fixe les règles en matière de construction dans les zones à risques, qui seront harmonisées avec celles de l'Union Européenne. Les 4 communes, comme toutes celles du département d'Ille et Vilaine, sont concernées par un risque faible.

## Les risques sanitaires



### LE RISQUE D'EPIZOOTIE

#### Avant

*Vous êtes éleveur.*

Votre vétérinaire est votre premier interlocuteur en cas de doute sur un animal.

Si les vétérinaires constatent des suspicions de maladies ou des anomalies lors de leurs visites, ils doivent impérativement alerter la DDCSPP (Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) 02 99 02 10 35.

#### Pendant

À chaque épizootie, ses recommandations :

- Écouter et respecter les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation ;
- En tout état de cause, respecter les règles d'hygiène de base, veiller à éviter les risques de contacts entre vos animaux et la faune sauvage... ;
- Vous serez peut-être amenés à limiter les déplacements d'animaux hors de votre exploitation ;
- Limiter aussi les déplacements sur votre exploitation et dans vos bâtiments d'élevage au titre des mesures de bio-sécurité.

#### Après

- Écoutez et respectez les consignes et recommandations des pouvoirs publics qui vous permettront de mieux protéger votre exploitation à l'avenir ;
- Réfléchir à son comportement et aux précautions que l'on pourrait continuer à suivre. De sa vigilance future peut dépendre le sort de son activité professionnelle et de celles de ses confrères.

### LES BONS REFLEXES EN CAS DE SEISME.

#### Avant

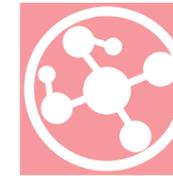
- Posséder un transistor à pile, radio FM.
- Connaître les consignes de sauvegarde.

#### Pendant

- Dans la rue, s'éloigner des constructions.
- A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur. S'éloigner des fenêtres.
- Au volant, rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

#### Après

- Ecouter France Bleu Armorique F.M. 103.1 ou France Inter GO. 1852m pour connaître les consignes à suivre.



### LE RISQUE DE PANDEMIE

Si l'on est atteint : se couvrir la bouche lors d'une toux et le nez lors des éternuements. Se laver les mains. Se moucher et cracher dans des mouchoirs à usage unique jetés dans une poubelle recouverte d'un couvercle.

Dans l'entourage des malades : porter un masque chirurgical et respecter les consignes qui seront communiquées. En cas de grippe aviaire : éviter tout contact avec les volailles vivantes ou mortes. Prévenir la mairie en présence d'un oiseau mort (ne pas le ramasser).



### Plan iode - Risque nucléaire

Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut ainsi augmenter le risque de cancer de cet organe. Prendre un comprimé d'iode stable avant

les rejets d'iode radioactif protège efficacement la thyroïde en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer. La thyroïde est alors préservée. La protection est assurée pour une durée de 24 à 48 heures. Les comprimés doivent être ingérés entre 6 heures avant l'exposition et 3 heures après.

L'organisation de la distribution des comprimés s'effectuera par l'intermédiaire du Maire. Un local a été dédié dans chaque commune pour permettre la distribution des comprimés d'iode à la population.

Les structures d'hébergement permanent (EHPAD) sont approvisionnées en comprimés, le directeur de l'établissement se chargeant de distribuer les comprimés aux résidents.

## ETRE INFORME POUR PLUS DE SECURITE



Le Tronchet



Miniac-Morvan



Plerguer



Roz-Landrieux

DOCUMENT  
A  
CONSERVER

Habitantes, Habitants,

Cette plaquette remplace celle de 2003 qu'il y avait lieu de mettre à jour.

Elle a toujours pour but de vous sensibiliser et vous informer sur les risques majeurs recensés sur nos communes, ainsi que sur les consignes à suivre.

Nos efforts collectifs doivent permettre à chacun d'être en mesure d'apprécier les risques et les moyens d'action en fonction des dangers et de leurs alertes préventives.

Nous avons souhaité une information certes qui vous sécurise mais qui, également, vous permette d'être, individuellement, responsable de votre sécurité.

Les Maires

### INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les Risques Majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

L'article 21 de la loi du 22 juillet 1987, précisé par le décret du 11 octobre 1990 relatif à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs, fait obligation aux municipalités d'informer la population des risques encourus sur le territoire de la commune.

### Où s'informer ?

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter les différents D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) dans vos mairies.

Des précisions pourront vous être apportées par les services suivants :

Préfecture.....	02 99 02 10 35
Mairie du Tronchet.....	02 99 58 95 39
Mairie de Miniac-Morvan.....	02 99 58 51 77
Mairie de Plerguer.....	02 99 58 91 27
Mairie de Roz-Landrieux.....	02 99 48 07 88
S.D.I.S. : Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	18
Centre de Secours de Plerguer.....	18
Agence routière La Gouesnière.....	02 99 02 45 00
Syndicat des Eaux de Beaufort.....	02 99 40 08 33

### En cas de sinistre, la seule source d'information :

#### LA RADIO

Ecoutez immédiatement :  
**France Bleu Armorique - FM 103.1**  
**France Inter - GO 1852 m**  
**France Info - FM 105.5**

Vous recevez des informations sur le risque et les consignes à suivre.

### Numéros Utiles

Pompiers.....	18.....	112
Gendarmerie.....	17	
S.A.M.U.....	15	
Météo.....	08 92 68 02 35	
www.meteofrance.fr		
ERDF.....	09 72 67 50 35	
GRDF.....	0800 473 333	

## Rappel des consignes de sécurité



## PRÉAMBULE

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures.

Ce document vous informe sur les dangers potentiels et sur la conduite à tenir en cas d'accident : **CONSERVEZ-LE !**



### Qu'est-ce-qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, qui ne devient un risque que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux. Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en trois grandes familles :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme.
- **Les risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses ...
- **Les risques sanitaires** : Pandémies (la peste noire, la grippe espagnole ...) et épizooties (Peste porcine, ESB (vache folle), Grippe aviaire ...)

### Comment caractériser un risque majeur ?

Deux critères servent à caractériser un risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
  - Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.
- Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.



### L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenance d'un danger.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes et les mesures de protection adaptées. L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé. En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon les voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, message dans les boîtes aux lettres, affiches, véhicule sonorisé, ou porte à porte.

## DANS TOUS LES CAS

### AVANT

Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable.

- Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent).
- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde.

### PENDANT

Écouter la radio France-Info et radios locales, pour information sur l'évolution de la situation.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enfants sont pris en charge par leurs enseignants.

Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale, pour libérer les lignes pour les secours.

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre).

### APRES

- Écouter la radio.
- Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses.
- se mettre à la disposition des secours.

## LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

### Fiche de synthèse des risques



#### Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- Respecter les déviations mises en place.
- Fermer les ouvertures.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours.
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...).



#### Rupture de barrage

- Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter)
- Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)
- Ne pas revenir sur ses pas.
- S'éloigner des ponts et torrents.



#### Tempêtes - Vent violent

- Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture.
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques/téléphone.
- Respecter les déviations mises en place.



#### Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes.
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible.
- Protéger les canalisations contre le gel.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.



#### Feux de forêts

- AVANT:** Débroussailler, entretenir les abords des habitations.
- PENDANT :** Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement.
- S'éloigner dos au vent - Respirer à travers un linge humide.
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie.



#### Chutes de blocs - Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités.
- Respecter les déviations mises en place.
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse.
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé.
- Fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement.



#### Risque industriel - Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement.
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle.
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations.
- Couper la ventilation et la climatisation.



#### Séisme

- PENDANT :** Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur - Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz).
- APRES :** Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme - Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place...) - Se conformer aux consignes données par les autorités.



Ecouter la radio



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale

## Le risque météorologique



### LE RISQUE PHENOMENE METEOROLOGIQUE

Le territoire est soumis à des événements météorologiques dangereux.



On trouve parmi eux : Les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige et le verglas, la canicule.



Une carte « vigilance météorologique » est élaborée deux fois par jour à 6h et à 16h ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance est présenté sous quatre couleurs :

- VERT :** pas de vigilance particulière.
- JAUNE :** être attentif, se tenir informé de l'évolution météo.
- ORANGE :** être très vigilant, se tenir informé de l'évolution météo, suivre les consignes.
- ROUGE :** vigilance absolue, se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

### LES BONS REFLEXES



### EN CAS DE PHÉNOMÈNES « CANICULE »

S'hydrater régulièrement. Faire attention aux personnes sensibles dans son entourage. Se rendre, si possible, dans des pièces rafraîchies et fermer stores ou volets.

### LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « TEMPÊTE »

Gagner un abri en dur. Fermer portes, fenêtres et aérations. Rentrer les objets susceptibles d'être emportés. Éviter les déplacements.

### LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHÉNOMÈNES « GRAND FROID »

Sortir en étant habillé chaudement. Éviter de porter des vêtements humides. Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.

### A CES RISQUES, EST ASSOCIÉ LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

(aléa sécheresse)  
En effet, les communes de Roz-Landrieux, Plerguer et Miniac-Morvan sont concernées par ce risque car la nature du sous sol renferme un certain nombre de zones avec présence de veines d'argile.  
Pour toutes informations plus précises, merci de vous rendre en mairie.

Source : <http://macommune.prim.net>

## Le risque Technologique



### LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est

une substance qui peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive

Le territoire des communes est traversé par des voies routières de transport de matières dangereuses.

### Rappel des consignes de sécurité



### LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES

#### Avant

- Connaître les risques et les consignes.
- Posséder un transistor à pile, radio FM.

#### Pendant

- Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 / Police ou Gendarmerie 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière (inscrit sur le véhicule), la nature du sinistre.
- Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion.
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné.
- En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau.
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Ecouter les consignes à suivre à la radio (France Bleu Armorique F.M. 103.1 ou France Inter GO 1852 m).
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Se laver en cas d'irritation et si possible, changer de vêtements.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

#### Après

- Aérer le local de confinement.
- Respecter les consignes des Services de Secours.